

## REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur prévu à l'article 13 des statuts, complète et précise le fonctionnement de l'association.

### **Article 1 : Conditions d'inscription**

Toute inscription engage au paiement de la cotisation en fonction du (des) cour(s) choisi(s). Aucun remboursement n'est consenti en cas d'absence, sauf cas exceptionnel validé par le bureau.

### **Article 2 : Cotisation**

1. La cotisation permet le fonctionnement ordinaire de l'association, l'adhésion à la FFD ( Fédération Française de Danse) pour la responsabilité civile et le paiement des droits de SACEM pour la diffusion de musique lors des cours.
2. Le montant est fixé par le bureau exécutif pour la saison à venir selon les besoins de gestion et d'organisation de l'association
3. Pour l'année 2018/2019 la cotisation est de :

#### Pour les adultes :

170 € pour un cours par semaine + 19 € d'affiliation à la FFD\*

200 € pour deux cours par semaine + 19 € d'affiliation à la FFD\*

220 € pour trois ou quatre cours par semaine + 19 € d'affiliation à la FFD\*

#### Pour les enfants :

120 € pour un cours par semaine + 19 € d'affiliation à la FFD\*

150 € pour deux cours par semaine + 19 € d'affiliation à la FFD\*

170 € pour trois ou quatre cours par semaine + 19 € d'affiliation à la FFD\*

#### Pour les couples :

240 € pour un cours par semaine + 19 € d'affiliation à la FFD\* par personne

300 € pour deux cours par semaine + 19 € d'affiliation à la FFD\* par personne

340 € pour trois ou quatre cours par semaine + 19 € d'affiliation à la FFD\* par personne

#### Pour les Bienfaiteurs ou sympathisants :

**Sympathisants** : 5 € pour l'année, leurs donnant le droit de participer à tous les événements organisés par l'association gratuitement en l'échange de bénévolat.

**Bienfaiteurs** : 5 € pour l'année, leurs donnant le droit au bénévolat et d'obtenir l'accès aux licences FFD.

\*Sous condition d'une augmentation de la licence, ou pour une licence avec des garanties supérieures ou compétiteur tarif plus élevé.

4. L'adhésion donne le droit pour les niveaux Débutant, Novice et Intermédiaire, de faire autant de cours qu'il le souhaite en fonction du niveau choisi lors de l'adhésion.

#### **Article 4 : Adhésion**

1. Pour être membre adhérent de l'association, il est demandé une cotisation annuelle fixée par le bureau, la fiche de renseignements remplie ainsi qu'un certificat médical permettant la pratique de ce sport. L'inscription ne sera effective que lorsque le dossier sera donné **complet**.
2. L'adhésion est nominative, non cessible et vaut pour l'année en cours.
3. Si un adhérent quitte l'association pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement même partiel ne pourra être réclamé. (en dehors de raison médicale, certificat médicale du médecin à l'appui)
4. Ne sont admis dans l'enceinte de la salle de cours que les adhérents ayant acquitté leur cotisation pour la saison en cours.
5. La participation de mineurs aux activités de l'association est soumise à l'autorisation écrite du représentant légal et reste sous sa responsabilité après accord du bureau exécutif. La présence d'un responsable est obligatoire durant le cours.
6. Le bureau exécutif se réserve le droit de refuser une adhésion sans avoir à fournir de justification préalable.
7. Il ne sera pris aucune adhésion en cours de saison (date limite : fin octobre). Ne pourront être éventuellement acceptées, après accord du Bureau, que les personnes ayant déjà une bonne pratique de la « Line Dance » ou « Country Line Dance », de façon à ne pas ralentir la progression des cours.

#### **Article 5 : Calendrier**

1. La date de début des cours est fixé au deuxième lundi du mois de septembre (soit le 10 septembre 2018). Les cours sont assurés toutes les semaines hors vacances scolaires et jours fériés. La date de fin des cours est fixée au dernier jour du mois de juin.
2. Durant le mois de septembre, l'association Wild Horses vous donne la possibilité d'effectuer des cours d'essais.
3. Durant les périodes de vacances scolaires et parfois même de jours fériés, l'association s'autorise à vous proposer des stages, dont le prix sera en sus de votre adhésion.

## **Article 6 : Certificat médical**

1. Un certificat médical de moins de trois mois **EST OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION** pour la pratique de la « Line Dance et Country Line Dance » au plus tard à la fin du mois d'octobre. Sans présentation de ce document, nous serons contraints de refuser la participation au cours pour des raisons de sécurité et d'assurances. En complément du certificat médical, nous vous demandons de signaler aux animateurs tout éventuel souci de santé de l'adhérent (allergie, asthme, diabète ... )
2. Le certificat médical est valable pour une durée de trois ans

« Loi du 26 Janvier 2016 - modernisation du système de santé portée par Marisol TOURAINE :

- les activités sportives facultatives proposées dans les collèges et lycées seront désormais dispensées de certificat médical, comme les activités d'EPS obligatoires pour lesquelles l'aptitude des jeunes à la pratique du sport est présumée ;
- en ce qui concerne le renouvellement des licences, un certificat ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an). Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médical annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.
- Ce certificat médical vaudra soit pour la pratique d'une discipline sportive donnée, soit pour la pratique du sport en général – mais dans ce deuxième cas, le médecin pourra également notifier sur ce même certificat la ou les éventuelles disciplines sportives contre-indiquée/s.

## **Article 7 : Discipline, respect et comportement**

1. Les horaires des cours doivent être respectés. Toute personne arrivant en retard est priée de rentrer discrètement.
2. Tout comportement anormal et irrespectueux envers les membres et les animateurs ainsi qu'entre adhérents ne pourra être toléré.
3. Des sanctions pourront être prises par le bureau :
  - avertissement
  - suspension temporaire voire exclusion suivant la gravité des faits constatés.
4. Toute dégradation volontaire de matériel et de biens immobiliers entraînera une radiation.
5. Par respect pour l'animateur et les autres participants, il vous est demandé d'écouter silencieusement les explications durant les cours.
6. Des temps de pause sont aménagés pour la détente.
7. Il est interdit :
  - de pénétrer avec couteaux, éperon...
  - d'introduire toute personne extérieure à l'association sauf autorisation préalable du bureau
  - de fumer,
  - d'introduire des boissons alcoolisées au sein des locaux où sont dispensés les cours.
  - de filmer les séances des cours, sauf pour les besoins de l'association et après accord du Bureau,
  - de jouer avec son téléphone portable ou de s'en servir pour quelque raison que ce soit.
8. La salle doit être rangée et laissée propre à la fin du cours.
9. Il n'est demandé aucune tenue spécifique pour pratiquer la « Line Dance » ou « Country Line Dance ». Pour une question de sécurité et de respect du sol, il est néanmoins conseillé de venir avec des chaussures appropriées.

## **Article 8 : Responsabilité**

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou vol de bijoux, vêtements ou autres objets de valeur à l'intérieur de l'enceinte de la salle de cours et durant les manifestations.

Chaque adhérent de l'association est prié de prendre connaissance de ce règlement et d'en accepter son contenu. Toute entrave à celui-ci pourra entraîner l'exclusion.

**Date :**

**Lieu :**

**Nom et prénom :**

**Signature de l'adhérent :**

*Mention « lu et approuvé »*

**Signature d'un membre du bureau :**

## Formulaire du droit à l'image

Je soussigné (e), désigné par « le modèle » : .....  
né(e) le : ..... à : .....  
demeurant à (adresse complète) :

- Accorde (rayer la mention non choisie)
- N'accorde pas

à l'association WILD HORSES, dont le siège est situé au 11, Rue du Bois Richer 37210 VOUVRAY et à ses représentants et toute personne agissant avec leur permission, photographe ou réalisateur (y compris toute agence publiant ou distribuant les images, sons ou produit fini), la permission irrévocable à me photographier, enregistrer ou filmer, dans le cadre des activités de l'association (répétitions, réunions, déplacements, démonstrations, participations à des foires, salons, concours, championnats ou toute autre activité liée à l'objet ou action de l'association).

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise l'association WILD HORSES et les personnes précitées, à fixer, reproduire, communiquer et exploiter sous toute forme et sur tout support connu ou inconnu à ce jour, mon image dans les conditions fixées ci-dessus, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extrait, et notamment dans la presse, les médias, le web, les salons et expositions, la publicité, les projections publiques et les conférences.

Ces images peuvent être exploitées sous quelque forme que ce soit. Je m'engage à ne pas tenir responsable les personnes ou entités précitées, ainsi que les représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Signatures précédées par le nom, le prénom, la mention « Lu et approuvé »

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom.

Le modèle

L'association

Renonciation par le parent/tuteur d'enfant mineur : « Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette renonciation en son nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation et consent à l'utilisation des photographies ou des images mentionnées dans ce formulaire. »

Le parent/tuteur

Fait le ....., à .....

# FICHE D'INSCRIPTION 1/2

## ASSOCIATION WILD HORSES

(association Loi 1901 N° W372011330)

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL ET VILLE : .....

TEL FIXE OU/ET PORTABLE : ...../

.....

EMAIL : .....@.....

DATE DE NAISSANCE : .....(jour, mois, année)

LIEU DE NAISSANCE: .....

NUMERO DE LICENCE (si vous en possédez déjà (FFD) : .....

### JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE FICHE

- 1 certificat médical daté de moins de 3 mois (si non fourni les années précédentes)
- Le règlement de l'inscription par chèque libellé à l'ordre de WILD HORSES (1, 2 ou 3 chèques)
- Le règlement intérieur daté et signé
- Formulaire droit à l'image daté et signé

Jours et Lieux	Mettre une croix dans le(s) cours choisi(s)
Tours Lundi Intermédiaire	
Tours Lundi Avancé	
Tours Mardi Débutant	
Tours Mardi Novice	
Saint Laurent en Gâtines Mercredi Débutant	
Saint Laurent en Gâtines Mercredi Novice	
Saint Laurent en Gâtines Mercredi Intermédiaire	
<b>Nombre de cours choisis :</b>	

Adulte	TARIF	Enfant	TARIF	Couple	TARIF
1 cours	170 €	1 cours	120 €	1 cours	240 €
2 cours	200 €	2 cours	150 €	2 cours	300 €
3 ou 4 cours	220 €	3 ou 4 cours	170 €	3 ou 4 cours	340 €
Bienfaiteurs	5 €	Bienfaiteurs	5 €	Bienfaiteurs	5 €
Sympathisants	5 €	Sympathisants	5 €	Sympathisants	5 €
FFD	19 €	FFD	19 €	FFD	19 €
<b>Total</b>		<b>Total</b>		<b>Total</b>	

## **FICHE D'INSCRIPTION 2/2**

Total de l'adhésion : .....

Nombre de chèques : .....

Dépôt des chèques :  début du mois

15 du mois

**Signature de l'adhérent :**

CADRE RESERVE AU BUREAU

***Droit à l'image : oui – non***

***Signature du règlement : oui – non***

## **Explications des niveaux :**

### **Débutant :**

Ce cours s'adresse aux personnes qui veulent découvrir la Country Line Dance et la Line Dance. Les danses au début d'année sont simples (16 comptes) pas de tag ni de restart. Les danses évoluent en difficulté au fur et à mesure de l'année (en moyenne 32 comptes). Ce niveau sert à acquérir les pas de bases, à prendre de bonnes habitudes ou positions et à permettre de s'amuser dans les bals, et commencer à avoir une bonne écoute musicale. *(Durée Moyenne 2 ans)*

### **Novice :**

Ce cours s'adresse aux personnes qui veulent découvrir de nouvelles chorégraphies tout en travaillant avec des techniques et des rythmes encore plus variés. Accessible à ceux qui maîtrisent les danses de niveau débutant. Les danses font généralement entre 32 et 64 temps, et il y a plus de tags et de restart *(Durée Moyenne 2 ans)*

### **Intermédiaires :**

Ce cours s'adresse aux personnes qui souhaitent acquérir des chorégraphies techniques sur des rythmes plus difficiles. Les danses sont beaucoup plus compliquées, atteignant souvent 64 temps, voire plus, sur des rythmes variés et souvent avec des tags ou des restart. Il y a également beaucoup de tours et de changements de direction. Un minimum de technique est exigé. *(Accessible en moyenne après 3 à 4 année de pratique de la Country Line Dance ou Line Dance).*

### **Avancés /Confirmés :**

Les danses comportent des difficultés techniques supérieures. Ce cours nécessite un travail corporel technique et une grande assiduité. Le travail hors des cours est souvent réalisé. Ce niveau n'est accessible qu'aux danseurs possédant un bon niveau. *(Accessible en moyenne après 5 année de pratique de la Country Line Dance ou Line Dance).*

Si vous avez des doutes n'hésitez pas à demander à nos animateurs.

## **Comment sait-on son niveau en Country Line Dance ou Line Dance ?**

Il suffit de suivre le cours de danse dans lequel vous voulez vous inscrire, à l'essai. Si le rythme de ce cours de danse ne vous a posé aucun problème et que vous dansez la danse sans sourciller, vous avez trouvé votre niveau. Pour passer au niveau supérieur, faites de même et vous saurez de suite s'il est fait pour vous.

## **Comment faire, j'oublie les danses que j'ai apprises d'un cours à l'autre ?**

Si vous ne retenez pas les danses d'un cours à l'autre, ce n'est peut-être pas une question de niveau mais de travail personnel entre vos deux cours de danse country. Trouvez un autre danseur qui partage les mêmes cours de danse country que vous et révisez vos chorégraphies ensemble, même avec une séance de révision chez vous, vous constaterez que tout deviendra plus facile, n'hésitez pas à sortir. Et surtout AMUSEZ VOUS !!!